



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. MADI SOILIH (Comores) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter, au nom de ma délégation, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que votre longue expérience acquise dans les hautes fonctions que vous avez assumées, notamment en tant que représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies et comme ministre des affaires étrangères du Panama, constitue une garantie pour la bonne marche de nos travaux au moment où l'Assemblée doit une fois de plus traiter de graves problèmes qui menacent l'équilibre de notre planète.

2. Permettez-moi aussi de féliciter votre prédécesseur, M. Imre Hollai, de la Hongrie, dont le dévouement et la compétence ont permis un déroulement serein des travaux de notre précédente session.

3. Je saisis aussi cette occasion pour rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général pour les efforts constants qu'il ne cesse de déployer pour la défense des principes sacrés de l'Organisation et la sauvegarde de la paix dans le monde.

4. Ma délégation se réjouit de voir siéger parmi nous Saint-Cristophe-et-Nevis en tant que 158^e Etat admis au sein de l'Organisation. Nous lui témoignons notre profonde sympathie en lui souhaitant plein succès dans son indépendance.

5. Comme chaque année, nous voici réunis au sein de l'Assemblée pour faire une évaluation exhaustive de la situation politique et économique qui prévaut dans le monde. Hélas ! cette année encore, nous devons nous rendre à l'évidence. En effet, loin de s'être améliorée, la situation internationale, tant politique qu'économique, n'a fait que s'aggraver. Comment peut-on dire autrement lorsque nous constatons qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun continent qui ne possède un ou plusieurs foyers de tension ; les principes sacrés inscrits dans la Charte des Nations Unies sont bafoués, parfois sciemment violés ; la force et la domination prennent le pas sur le droit et la justice, et le dialogue et la concertation cèdent devant la haine et la violence.

6. L'incident tragique de l'avion de la compagnie sud-coréenne abattu par la chasse soviétique et dans lequel ont péri plus de 260 vies humaines est un exemple vivant des conséquences graves qui peuvent résulter de la rivalité entre les deux superpuissances. Il est évident que, quelle que soit la cause ou l'origine de la déviation de son itinéraire, rien ne pouvait justifier la destruction de cet appareil provoquant ainsi la perte de tant de vies humaines.

7. Il y a quelques semaines, on célébrait le triste anniversaire des massacres des camps palestiniens de Sabra et de Chatila. La responsabilité directe d'Israël dans cet assassinat collectif a été démontrée sans équivoque par les différentes enquêtes menées sur le terrain. Aujourd'hui force est de constater que la situation au Moyen-Orient n'a guère évolué. En effet, Israël s'est refusé d'évacuer les territoires arabes occupés, malgré les résolutions pertinentes de l'Organisation. Plus grave encore, les colonies de peuplement juives se multiplient dans ces territoires, accompagnées bien souvent d'une répression féroce sur les populations arabo-palestiniennes dont le seul reproche est de vouloir continuer à vivre sur leur propre terre. On sait pertinemment que l'entité sioniste ne se serait pas livrée à de tels actes si elle ne bénéficiait pas du soutien matériel et diplomatique de ses alliés.

8. Quant à nous, nous ne cesserons jamais de répéter cette réalité, à savoir qu'il ne peut y avoir de paix durable et juste au Moyen-Orient tant que les droits inaliénables du peuple palestinien ne seront pas reconnus, garantis et effectivement exercés. C'est cela d'ailleurs l'esprit de la Déclaration et du Programme d'action adoptés lors de la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève au mois d'août dernier¹. Partant de ce principe, il va sans dire que toute négociation visant à régler le problème du Moyen-Orient doit nécessairement associer l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] en tant que représentant légitime du peuple palestinien. Je saisis à nouveau cette occasion pour réaffirmer le soutien sans faille de mon pays au peuple palestinien et à la lutte inlassable qu'il mène pour recouvrer sa dignité.

9. La situation qui prévaut aujourd'hui au Liban, jadis terre de paix, est plus qu'alarmante. Nous sommes profondément préoccupés par la présence de forces étrangères qui continuent d'occuper illégalement ce pays, bafouant ainsi son droit le plus absolu d'exercer sa souveraineté. Il est temps que le peuple libanais qui n'aspire qu'à vivre en paix et en sécurité recouvre sa dignité.

10. Le cessez-le-feu qui est intervenu récemment au Liban, grâce à la médiation du Royaume d'Arabie saoudite, dont nous saluons les efforts, a suscité quelques espoirs. C'est pourquoi nous soutenons toutes initiatives visant à réconcilier les enfants de ce pays afin de permettre à son gouvernement légitime d'exercer son autorité sur l'ensemble de son territoire national. Ceci implique évidemment la cessation de toute rivalité des gouvernements étrangers sur le territoire du Liban.

11. La guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq continue de provoquer la perte de nombreuses vies humaines dans les deux camps. Malgré les efforts déployés, tant par l'Organisation des Nations Unies que par l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés et le Conseil de coopération du Golfe, pour amener les deux belligérants à la table de négociation, la guerre continue toujours avec intransigeance et haine.

12. Mon pays, qui a déjà envoyé une mission de persuasion à Téhéran et à Bagdad, reste très préoccupé par cette situation, d'autant plus que cette confrontation met en péril deux pays musulmans, tous deux membres de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés. Nous saluons à cet égard les offres de cessez-le-feu faites à maintes reprises par le Gouvernement iraquien et qui, jusqu'ici, n'ont malheureusement pas reçu un écho favorable de la part du Gouvernement iranien. Nous réitérons notre appel à ces deux pays pour qu'ils cessent immédiatement les hostilités conformément aux principes sacrés de solidarité et de fraternité islamiques que nous enseigne le saint Coran.

13. Malgré la résistance du peuple afghan, dont nous saluons le courage, l'Afghanistan continue de perdre ses forces vives. En effet, à ce jour, plus de trois millions d'Afghans ont péri dans la guerre, d'autres ont pris le chemin de l'exil. Il ne fait pas de doute que cette situation menace gravement la paix et la sécurité dans cette région. Je réaffirme une fois de plus le soutien de mon pays au peuple afghan frère et demande le retrait immédiat des forces étrangères de ce pays conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

14. S'agissant du Kampuchea, nous constatons avec une profonde déception que les résolutions de l'Assemblée générale exigeant le retrait immédiat et inconditionnel des troupes étrangères de ce pays restent lettre morte. Le peuple du Kampuchea, qui a longtemps souffert de la guerre, a droit à la paix et à la liberté. Mais cela ne peut être possible qu'à condition qu'il puisse choisir lui-même librement, en dehors de toute ingérence étrangère, le système de gouvernement qui lui convient.

15. La situation dans la péninsule coréenne reste toujours bloquée. Malgré l'affirmation des deux Etats du nord et du sud de parvenir à un accord, aucun pas décisif n'a encore été franchi vers la réunification pacifique de ce pays. Nous lançons donc un appel aux deux parties pour qu'elles persévèrent dans la recherche d'une solution juste et durable, car une Corée unie est une garantie pour la paix et la stabilité de cette région.

16. La situation en Afrique australe demeure explosive et préoccupe au plus haut degré la communauté internationale. Mon pays, qui condamne le système odieux d'*apartheid* pratiqué par le régime de Pretoria, soutient sans réserve la lutte menée par le peuple namibien sous la conduite de son unique et légitime représentant, la South West Africa People's Organization [SWAPO].

17. Nous restons persuadés que seule l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, dans la mesure où elle a bénéficié d'un consensus international, permettra d'aboutir à un règlement pacifique et négocié de ce douloureux problème. Nous apprécions à cet effet les initiatives prises récemment par le Secrétaire général, qui s'est déplacé dans plusieurs capitales concernées dans le but de nouer les contacts nécessaires pouvant favoriser le règlement de ce conflit. Il incombe également au groupe de contact de faire l'effort indispensable en vue de parvenir, en dépit des obstacles, à bout de la mission qui lui a été confiée par l'Organisation. La communauté internationale, quant à elle, doit mettre tout en œuvre pour garantir l'existence des pays de première ligne — l'Angola, le Mozambique, le Zimbabwe, la Zambie et le Botswana —, afin qu'ils puissent, dans la paix et la sécurité, promouvoir leur développement.

18. La situation qui prévaut au Tchad mérite une vigilance toute particulière. Cet Etat, qui est membre fondateur de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], vit depuis plus de 16 ans le drame d'une guerre civile, avec ses corollaires de souffrances et de pertes en vies

humaines. Aujourd'hui, ce conflit, à la suite de l'ingérence de forces étrangères, a atteint un stade d'internationalisation, risquant ainsi de compromettre les chances d'une réconciliation nationale.

19. Nous avons accueilli avec satisfaction les récents appels lancés par les autorités de N'Djamena exhortant tous les Tchadiens à faire l'effort indispensable pour dépasser leurs querelles afin de se retrouver et d'établir ensemble la concorde nationale et la paix. Nous les encourageons à œuvrer dans cette voie de réconciliation, mais restons convaincus que toute solution au conflit tchadien implique nécessairement le respect de l'intégrité territoriale de ce pays, par conséquent le retrait de toutes les forces étrangères.

20. S'agissant du Sahara occidental, nous nous félicitons de l'engagement du Maroc pris du haut de cette tribune le 27 septembre dernier par S. M. le roi Hassan II [8^e séance] de s'en remettre aux résultats d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. L'Organisation d'un tel référendum, qui est en soi conforme aux décisions prises lors de la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, à Nairobi, constituerait un pas vers le règlement pacifique de ce problème.

21. Mon pays, à l'instar de tous les autres Etats riverains de la région de l'océan Indien, reste préoccupé par la croissance de la présence militaire dans cette zone. Une telle situation crée une tension et accentue la rivalité entre les grandes puissances. Nous réitérons donc notre volonté de faire de cette région une vraie zone de paix conformément à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, figurant dans la résolution 2832 (XXVI), et souhaitons vivement que la conférence internationale prévue à cet effet à Colombo puisse enfin être organisée.

22. Le tableau obscur que je viens de brosser rapidement de la politique internationale trouve malheureusement son prolongement dans la situation économique mondiale qui connaît une crise sans précédent depuis celle des années 30. Les causes de cette crise restent évidemment l'inflation, le désordre du système monétaire international, avec la flambée continue des taux d'intérêt, la restauration de certaines pratiques protectionnistes dans les échanges, la récession, l'inégal développement des nations et que sais-je encore.

23. Cette session se tient exactement trois mois après la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983.

24. Les résultats peu encourageants enregistrés à l'issue de cette réunion témoignent de l'intransigeance de certains pays développés qui s'acharnent à ne défendre que leurs propres intérêts. Le fait que la reprise se fait tant attendre et ne voit jamais le jour prouve combien les solutions partielles utilisées de part et d'autre pour venir à bout des problèmes structurels que connaît actuellement l'économie mondiale sont inadéquates. A notre humble avis, seule une approche globale intégrant toutes les données de cette situation complexe, notamment les graves difficultés financières du tiers monde, nous semble le moyen le plus approprié d'enrayer ce fléau.

25. En effet, les pays du tiers monde subissent une baisse continue des cours de leurs matières premières, ce qui réduit les recettes de leurs exportations et, par conséquent, les ressources de l'Etat, à un moment où le poids de la dette devient de plus en plus insupportable.

26. Cette crise, qui frappe de plein fouet les économies fragiles des pays les moins avancés, accentue

impitoyablement leur sous-développement et rend plus difficile leur accès aux marchés financiers internationaux où, de plus en plus, l'on a tendance à ne prêter qu'aux plus riches.

27. La République fédérale islamique des Comores, à l'instar des autres pays les moins avancés, reste évidemment une des grandes victimes de ce désordre du système économique international. En effet, pays insulaire nouvellement indépendant et aux ressources très limitées, la République fédérale islamique des Comores a enregistré depuis 1977 une baisse continue du taux moyen de croissance du pouvoir d'achat et une diminution régulière des rentrées en devises par habitant.

28. Une telle situation compromet durement les efforts de redressement économique et social engagés par le Gouvernement comorien, lequel entend ne ménager aucun effort pour sortir notre jeune Etat du cercle vicieux du sous-développement. C'est ainsi que, sous la haute autorité du Président de la République, M. Ahmed Abdallah Abderemane, le Gouvernement comorien a mis en œuvre une politique de développement, dont les objectifs et les priorités s'inspirent des recommandations du nouveau programme d'action, de la Stratégie de Monrovia, du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos.

29. Cette stratégie de développement est exposée tant dans notre plan intérimaire 1983-1986 que dans le document national élaboré par mon gouvernement pour être soumis à la prochaine table ronde des bailleurs de fonds, qui se tiendra à Moroni, notre capitale, à la fin du premier trimestre 1984.

30. L'objectif du gouvernement au cours des trois prochaines années vise principalement à augmenter d'une manière sensible le taux de croissance. Pour y parvenir, de nombreuses mesures ont été mises en application visant, entre autres, l'assainissement des finances publiques, la restructuration de l'appareil productif, la stimulation des investissements privés et étrangers par une politique de distribution de crédits.

31. Cependant, nous restons persuadés que les efforts entrepris par le Gouvernement pour améliorer la situation, aussi louables soient-ils et comportant parfois des conséquences douloureuses sur le plan social, ne pourront à eux seuls venir à bout des problèmes structurels qui entravent la croissance de l'économie comorienne. C'est pourquoi une aide accrue de la communauté internationale nous est indispensable. C'est d'ailleurs ce que recommande la résolution 37/154 du 17 décembre 1982 intitulée « Assistance aux Comores ». En m'appuyant sur cette résolution, je lance un vibrant appel à toute la communauté internationale, aux organismes ou institutions donateurs, à tous les pays nantis, pour aider les Comores dans leur lutte contre le sous-développement.

32. Nous avons l'intime conviction que la table ronde des bailleurs de fonds en faveur des Comores, à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, sera pour nous l'occasion de réunir dans notre pays toutes les bonnes volontés et de leur permettre de pouvoir témoigner à notre égard de leur solidarité.

33. Je ne pourrai pas conclure mon intervention sans dire un mot d'un problème qui préoccupe au plus haut point le peuple et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores. Ce problème n'est pas seulement comorien puisqu'il concerne à plus d'un titre le continent africain et l'ensemble de la communauté internationale. Il s'agit bien entendu du problème de l'île comorienne de Mayotte. Nous aurons l'occasion d'y revenir puisque, comme chaque année, cette question, du fait même qu'elle n'a pas encore trouvé de solution, est

inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Elle fera donc ultérieurement l'objet d'un débat spécifique.

34. Pour l'heure, je voudrais tout simplement réaffirmer la ferme volonté du Gouvernement et du peuple comoriens de lutter jusqu'au triomphe de leur juste cause. En fait, de quoi s'agit-il ? De rien d'autre que de la violation flagrante d'un des principes sacrés de la Charte des Nations Unies, à savoir une atteinte à l'intégrité territoriale de mon pays, le privant ainsi de son droit le plus légitime d'exercer sa souveraineté sur une partie de son territoire national.

35. Tous les Etats, quelle que soit leur dimension, sont égaux en droit. De ce fait, il ne doit pas y avoir deux poids et deux mesures, lorsqu'il s'agit justement de faire prévaloir le respect de ces principes sacrés d'intégrité territoriale et de souveraineté nationale.

36. Pour ce qui nous concerne, nous sommes entièrement ouverts au dialogue et à la concertation pour parvenir à une solution juste de ce problème, conformément aux recommandations de la résolution pertinente de l'Assemblée.

37. Il est donc temps que notre voix soit entendue; il est aussi temps que mon pays, qualifié péjorativement de « vache à trois pattes », puisse enfin recouvrer sa quatrième patte — l'île de Mayotte — de façon à lui permettre de se développer harmonieusement et dans la sérénité, au mieux des intérêts de tous ses habitants.

38. C'est donc en toute amitié que nous lançons un appel au Gouvernement français pour qu'il franchisse d'une manière décisive le pas devant conduire au règlement de ce problème.

39. Pour conclure, qu'il me soit permis de livrer quelques réflexions, lesquelles, même si elles sont présentes à l'esprit de chacun, gagnent à être répétées et souvent répétées.

40. Dans ce monde troublé où — que l'on me permette l'expression — la loi de la jungle n'est pas loin de devenir la règle, c'est le moment où, plus que jamais, nous devons concéder à l'Organisation la primauté de son rôle d'arbitre et nous en remettre à ses jugements et résolutions sans complexe ni orgueil. Cela bien entendu est à la dimension de la noble mission que nous lui avons confiée, à savoir la sauvegarde de la paix dans le monde, mais cela ne peut être possible que lorsque chacun de ses membres aura respecté scrupuleusement les principes sacrés inscrits dans la Charte.

41. C'est en agissant de la sorte que le monde d'aujourd'hui pourra connaître un climat plus serein dans lequel les relations entre les nations seront basées sur la confiance mutuelle et l'intérêt réciproque et non plus sur la méfiance et la discorde, voire la haine et le mépris.

42. M. OULD MINNIH (Mauritanie) : Monsieur le Président, vous voyant présider aux délibérations de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, la délégation de la République islamique de Mauritanie éprouve un bien vif plaisir. L'homme d'Etat averti que vous êtes, le diplomate expérimenté que nous connaissons, mais aussi les positions consacrées de votre pays, le Panama, sont pour notre pays et notre délégation autant de raisons de réconfort et de gage d'une conduite correcte de nos travaux.

43. Permettez-moi de saisir cette occasion pour adresser à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, de la Hongrie, nos remerciements pour la direction remarquable de notre précédente session.

44. Je voudrais également renouveler au Secrétaire général la haute estime et la confiance de la délégation mauritanienne. Les réflexions courageuses exprimées

dans son rapport sur l'activité de l'Organisation ont particulièrement retenu notre attention.

45. Enfin, je voudrais souhaiter au dernier et 158^e membre de la famille de l'Organisation des Nations Unies, Saint-Christophe-et-Nevis, nos meilleurs vœux de bienvenue.

46. A cette trente-huitième session, la délégation de la République islamique de Mauritanie ne saurait faire encore preuve de quelque optimisme devant les attitudes de plus en plus agressives des divers hégémonismes, la détérioration croissante des économies, la crise profonde qui semble affecter, et pour longtemps, les relations économiques internationales, écrasant encore plus durement les masses nécessiteuses des trois quarts du genre humain.

47. Dans le domaine économique, tout dialogue constructif entre le Nord et le Sud semble être bloqué pour longtemps. La détérioration particulièrement sensible des économies des pays en développement empire à la suite de la soudaineté et de la simultanéité de phénomènes également négatifs et cumulatifs : la dette qui ne cesse de s'alourdir, les prêts de se raréfier, les prix des matières premières de baisser et le protectionnisme de s'étendre.

48. Depuis 1980, nos pays ont subi une perte nette de recettes s'élevant environ à 200 milliards de dollars. Pire encore, leur dette pour 1982 s'élève à près de 6 milliards 300 millions de dollars. Le cours des produits de base, qui constituent l'essentiel des exportations des pays en développement, est aujourd'hui au niveau le plus bas en valeur réelle : celui de 1945.

49. A ces deux phénomènes engendrés par la fragilité structurelle et interne et par l'extrême vulnérabilité de la quasi-totalité des économies en développement, tant elles sont tributaires de l'extérieur, s'ajoutent toutes sortes de calamités naturelles, mais aussi l'accroissement de l'inflation importée des économies des pays développés, cela au moment où précisément on constate une baisse très sensible du volume global de l'aide publique et privée consacrée au développement.

50. Ces divers éléments viennent alourdir gravement les fardeaux déjà intolérables des pays en développement. Ainsi donc, les pays du tiers monde, largement handicapés pour toutes sortes de raisons historiques, socio-culturelles, politiques et économiques, se retrouvent ces trois dernières années devant une nouvelle situation inextricable.

51. Cette situation financière mauvaise ou même désastreuse apparaît très clairement dans les difficultés rencontrées dans la reconstitution des fonds consacrés au développement par le FMI et la Banque mondiale et aussi dans la diminution alarmante des contributions volontaires au PNUD. L'impact de cette baisse est très préjudiciable car la participation du PNUD jouait et joue toujours un rôle de complément important, sinon indispensable, aux efforts nationaux dispensés par les pays bénéficiaires.

52. Plus généralement, vu les difficultés rencontrées dans les divers forums de dialogue entre les pays en développement et le monde industrialisé, si le blocage persistant du démarrage des négociations globales a été frustrant, l'échec relatif de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement cet été à Belgrade a été, lui, bien décevant. Ainsi, malgré l'appel au dialogue et au consensus lancé par les ministres des pays membres du Groupe des 77 dans la Plate-forme de Buenos Aires en avril 1983², malgré aussi la souplesse montée par ces mêmes pays à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à New Delhi, la

réponse de l'autre partie a été en deçà des espoirs légitimement soulevés par les déclarations théoriques de bonnes intentions. Le maigre consensus acquis ne doit pas faire oublier l'ampleur de la déception enregistrée à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cadre privilégié par excellence et qui portait les espoirs du monde en développement pour l'amélioration d'une conjoncture générale défavorable. Le Secrétaire général s'en fait d'ailleurs courageusement l'interprète dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1] quand il souligne : « Il est regrettable que le souci de souplesse qui s'est manifesté, par exemple, aux réunions de Buenos Aires et de New Delhi, n'ait pas rencontré un accueil comparable. »

53. La République islamique de Mauritanie est d'avis que, pour cette indispensable réforme globale et fondamentale du système économique international, dont la nécessité est soulignée par tous, les nouvelles démarches des pays en développement méritaient une attitude plus favorable et une volonté politique plus marquée des pays nantis. C'est pourquoi nous souhaitons un changement notable d'attitudes à l'occasion des nouvelles propositions du tiers monde pour l'ouverture des négociations globales en deux phases : l'une pour la prise, à court et moyen terme, de mesures immédiates et pour des réformes structurelles, et l'autre à long terme, pour l'ouverture des négociations globales.

54. Cette initiative louable et réaliste a le mérite de tenir compte des exigences pressantes et immédiates tout en offrant un délai raisonnable pour préparer, en de laborieuses négociations, les transformations radicales, souhaitées et souhaitables, d'une situation d'ensemble qui a atteint la cote d'alarme et qui pèsera lourd dans le monde pour les années à venir sur le devenir de la paix et sur celui de la guerre.

55. L'Afrique, continent qui souffre gravement de tous les symptômes caractérisant le sous-développement, est particulièrement concernée par une redéfinition des rapports économiques globaux vers plus d'équité, de réelle solidarité et de sécurité pour tous.

56. Le document distribué dernièrement sous la cote A/38/307 et Add.1 et qui a trait à la coopération entre l'OUA et l'ONU est éloquent en la matière.

57. Cependant, les mêmes questions soulevées lors de la réunion de 1982 entre les deux organisations restent plus que jamais à l'ordre du jour. Il s'agit de la sensibilisation de l'opinion internationale aux problèmes pressants de la désertification grandissante des pourtours nord et sud du Sahara, de la diffusion d'informations sur le Plan d'action de Lagos et du traitement convenable de la situation alimentaire en Afrique.

58. S'agissant du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos³, de 1980, l'objectif déclaré est de mettre fin à la trop grande dépendance économique de l'Afrique et de parvenir à une croissance économique autosuffisante et à un développement auto-entretenu sur le continent. Le Plan de Lagos visant à mettre en œuvre la stratégie définie à Monrovia rejoint parfaitement les préoccupations de l'ensemble des pays en développement face aux crises qui menacent dans les domaines de l'énergie, de la balance des paiements, de la dette extérieure, de l'alimentation, de la sécheresse, etc. Ces deux derniers problèmes de l'alimentation et de la sécheresse prennent un relief particulier sur notre continent qui, il y a 20 ans à peine, jouissait d'une autonomie alimentaire. Ce sont précisément les mutations écologiques, causées notamment par l'avancée spectaculaire du désert vers l'Afrique du Nord fertile et les steppes et forêts de l'Afrique noire, et aussi l'explosion démographique et d'autres facteurs qui ont largement entamé l'équilibre

de l'autosuffisance. Notre continent a décuplé, au cours des années 70, le montant global de ses importations céréalières.

59. En nous félicitant des actions méritoires entreprises par la FAO et le PAM pour limiter les dégâts des calamités climatiques, nous appuyons la décision du Comité de sécurité alimentaire mondial adoptant une conception nouvelle et intégrée axée sur trois objectifs complémentaires pour assurer une production vivrière et des approvisionnements suffisants, stabiliser les approvisionnements et les marchés et assurer l'accès aux approvisionnements.

60. Pays sahélien, la République islamique de Mauritanie salue aussi l'action remarquable dans notre région du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et souhaite voir renforcer la coopération entre ce bureau et le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. Le Président du Comité, le chef de l'Etat du Cap-Vert, M. Pereira, a d'ailleurs eu l'occasion, le 27 septembre dernier [7^e séance], de prononcer devant l'Assemblée un discours au nom de tous les pays membres, y exprimant avec force, clarté et objectivité l'essentiel de nos préoccupations.

61. La République islamique de Mauritanie, qui partage les conditions climatiques générales des autres pays frères du Sahel, se singularise cependant par l'importance de la partie désertique de son territoire national. Notre pays est aussi celui, tout naturellement, où le désert avance le plus rapidement, atteignant et dépassant parfois la vallée du fleuve, grenier du pays, atteignant aussi les pâturages du sud, de l'est et du centre, principaux refuges de l'ensemble de notre cheptel bovin, ovin et caprin. Suivant les prévisions établies par des spécialistes, si les conditions climatiques actuelles devaient persister, et au rythme de leur exploitation actuelle, les forêts de Mauritanie risquent de disparaître dans quelques années. Notre important cheptel, qui subvenait aux besoins de nombreux marchés tant en Afrique noire qu'en Afrique du Nord, a subi des pertes graves et se trouve aujourd'hui menacé de dommages irréparables.

62. Enfin, le déficit alimentaire très accentué des années passées a encore augmenté dangereusement cette année : notre production céréalière couvrant à peine le dixième de nos besoins nationaux. Cette situation met en danger des milliers de nomades, ruraux et semi-ruraux et a déjà déclenché un exode incontrôlé vers nos centres urbains, et notamment notre jeune capitale.

63. Au niveau national, par des mesures d'urgence et une mobilisation populaire, le Comité militaire de salut national et le Gouvernement s'attellent activement à atténuer les graves conséquences de la sécheresse et de la crise alimentaire aiguë qui en découle. Cependant, en dépit des sacrifices consentis, l'ampleur du phénomène dépasse largement nos moyens, somme toute, limités.

64. C'est le lieu de remercier tous les pays amis, qui nous apportent aide et assistance. Nous renouvelons également notre appréciation pour le redoublement d'efforts à l'égard de notre pays par les organismes du système de l'ONU, la FAO, le FISE, l'OMS, le PNUD, etc., et par la Croix-Rouge internationale.

65. Si l'optimisme ne se dégage nullement de la situation économique internationale, la scène politique mondiale, quant à elle, se caractérise par des menaces dangereuses pour la paix et la sécurité internationales à cause de l'émergence de nouveaux foyers de tension, en plus de l'aggravation des situations déjà anciennes. En effet, depuis notre dernière session, la situation politique internationale se singularise par une détérioration croissante qui n'épargne aucun continent.

66. C'est ainsi qu'au Moyen-Orient, Israël, encouragé par des protecteurs décidés à lui assurer le bénéfice de ses conquêtes militaires et plus intransigeant que jamais, poursuit, dans l'impunité, sa politique de faits accomplis et de défis à l'opinion et à la légalité internationales. La politique constante d'Israël demeure inchangée : le refus intransigeant de toute reconnaissance des droits nationaux au peuple arabe de Palestine et le refus non moins catégorique de toute restitution éventuelle des territoires arabes occupés. Les autorités sionistes d'occupation entreprennent toutes sortes d'action visant à rendre irréversibles l'annexion illégale des hauteurs syriennes du Golan et la judaïsation de la ville arabe, à la fois musulmane et chrétienne, d'Al Qods.

67. Sur un autre plan, les autorités israéliennes laissent se déchaîner le fanatisme religieux et le racisme dans le but, non dissimulé, d'accélérer l'annexion rampante de la Cisjordanie, objectif réel d'une politique délibérée et provocatrice d'installation d'un nombre sans cesse croissant de colonies de peuplement.

68. Enfin, l'entité sioniste multiplie les manœuvres pour retarder l'évacuation de ses forces d'agression du territoire national libanais. A cet égard, la République islamique de Mauritanie demeure convaincue que la paix réelle et durable au Moyen-Orient appelle impérativement l'évacuation totale et inconditionnelle de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte d'Al Qods et le rétablissement du peuple arabe palestinien, sous la direction de son seul, authentique et légitime représentant, l'OLP, dans ses droits inaliénables et imprescriptibles, et notamment son droit sacré d'ériger un Etat souverain sur la terre de ses ancêtres.

69. A ce propos, nous nous félicitons des conclusions de la Conférence internationale sur la question de la Palestine, tenue à Genève le mois dernier. Notre délégation estime que la déclaration finale de la Conférence¹ représente la base minimale sur laquelle doit être bâtie une paix véritable et durable en Palestine occupée. La République islamique de Mauritanie demande l'application sincère et complète du programme d'action adopté par cette conférence¹.

70. Notre pays, qui continue à avoir foi en l'Organisation des Nations Unies pour le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, lance un appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume toutes ses responsabilités à l'égard de cette importante question. Le Conseil devra, et avec plus d'efficacité, sanctionner Israël pour les défis intolérables lancés à l'Organisation. Nous regrettons tout particulièrement l'utilisation constante du droit de veto qui empêche le Conseil de condamner la politique aventuriste d'une entité si peu éprise de paix et si peu attachée à la Charte des Nations Unies, au droit international et à la justice. Mon pays partage le point de vue du Secrétaire général lorsqu'il déclare dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1] :

« Le Conseil a pour fonction essentielle de prévenir les conflits armés et de chercher à les résoudre. S'il ne l'exerce pas, il ne jouera plus qu'un rôle marginal dans les questions majeures, jusqu'au moment où le monde pourrait payer, comme naguère, un lourd tribut pour n'avoir pas appris les leçons de l'histoire. »

Il va sans dire qu'une telle démission du Conseil aura des conséquences incalculables.

71. Nulle part mieux qu'au Moyen-Orient, « ces leçons de l'histoire » ne méritent d'être retenues. La confiscation de la Palestine, l'exil imposé à son peuple, les agressions contre les peuples arabes de la région, l'insulte à leur passé, le piétinement de leur présent, l'hypothèque pesant sur leur avenir ne donnent aucune sécurité réelle

à l'usurpateur, quelle que soit sa supériorité militaire provisoire. Aucune force étrangère ne saura s'imposer indéfiniment à la volonté de nos peuples ni ne saura survivre en notre sein, si le seul langage qu'elle pratique est celui de la force et de l'hégémonisme.

72. Cet hégémonisme brutal dont la dernière victime est le Liban frère, auquel nous exprimons notre totale solidarité pour la réalisation, dans le cadre stratégique global de toute la nation arabe, de ses objectifs nationaux de libération de toute sa patrie, de préservation de son unité territoriale et de l'unité de son peuple. Nous en appelons à tous nos frères et amis, mais aussi à l'ensemble de la communauté internationale pour accroître aide et soutien au Liban en vue de lui permettre d'assurer sa réconciliation nationale par la consolidation du dernier accord de cessez-le-feu laborieusement acquis, d'entamer sa reconstruction économique et de parvenir au retrait total, immédiat et inconditionnel des troupes israéliennes d'agression hors de son sol.

73. Au Golfe, la République islamique de Mauritanie déplore, encore une fois, la poursuite insensée d'un conflit cruel, pénible et terriblement coûteux, en pertes humaines et dépenses matérielles, entre l'Iran et l'Iraq, qui partagent un riche patrimoine millénaire et spirituel, une longue histoire commune de cohabitation et de coopération fructueuse et fraternelle.

74. Notre pays joint sa voix à celle de la Ummah islamique, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies pour demander la cessation immédiate des hostilités entre les pays frères et l'ouverture de négociations entre eux, en vue d'une solution définitive du contentieux les opposant.

75. L'Afrique, à laquelle mon pays appartient intimement, est aussi victime de conflits et d'ingérences qui drainent les énergies de notre continent et grèvent ses ressources.

76. En Afrique australe et suivant en cela les leçons bien apprises que lui prodigue son émule et allié, Israël, l'Afrique du Sud multiplie ses manœuvres dilatoires pour retarder l'indépendance de la Namibie et étendre ses agressions aux pays frères de cette région vitale de notre continent, et notamment à l'Angola, au Mozambique, au Lesotho, au Botswana, à la Zambie, etc.

77. Pour la République islamique de Mauritanie, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité reste la seule base réaliste pouvant et devant ramener la légalité internationale en Namibie, en y restaurant l'autorité et la responsabilité exclusive de l'ONU, afin de mettre un terme à l'usurpation du territoire et de permettre l'expression souveraine de la volonté de son peuple. Nous regrettons que la réaffirmation l'an dernier par les pays occidentaux dits du groupe de contact de leur « engagement concernant la mise en œuvre rapide de cette résolution afin de permettre au peuple namibien d'exercer son droit à l'autodétermination » n'ait point progressé depuis notre dernière session.

78. Notre pays, quant à lui, réaffirme ici sa solidarité totale avec le peuple namibien frère et son légitime représentant, la SWAPO, qui reste à nos yeux l'unique interlocuteur pour un règlement de cette question.

79. La Mauritanie réaffirme également sa solidarité avec l'Angola et les autres pays frères de première ligne et son engagement complet aux côtés de leurs peuples. Notre pays, qui a pris une part active à la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tenue à Genève en août dernier, et qui se félicite des conclusions de cette rencontre historique, réitère sa condamnation totale de la manifestation la plus hideuse de ce racisme, l'*apartheid*.

80. La Mauritanie enregistre aussi avec satisfaction l'intensification de l'action politique et de la résistance armée de la majorité opprimée par le régime raciste sud-africain et encourage l'African National Congress qui mène le combat libérateur des larges masses de ce peuple pour la constitution en Afrique du Sud d'une société multiraciale, démocratique et égalitaire.

81. Toujours en Afrique, mais juste à nos frontières immédiates, le problème du Sahara occidental reste l'une des préoccupations majeures de mon pays. La Mauritanie ne se lassera jamais d'attirer l'attention sur les multiples et graves implications de ce conflit dont nous continuerons, jusqu'à sa solution satisfaisante, à dénoncer le caractère particulièrement fratricide et ruineux.

82. Nous continuerons également à réaffirmer notre sentiment, maintenant partagé par toute l'Afrique, qu'il ne saurait y avoir d'espoir de solution juste et durable sans une volonté assurée de la République arabe sahraouie démocratique et du Royaume du Maroc d'entamer, entre eux, un dialogue direct, franc et constructif, cette négociation devant déboucher sur la conclusion d'un cessez-le-feu que nous souhaitons le plus rapide possible et sur la redéfinition des modalités pratiques d'un référendum d'autodétermination général et régulier, sans aucune contrainte, militaire ou administrative.

83. C'est au demeurant dans cette voie que la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue en juin dernier à Addis-Abeba, a unanimement engagé les deux parties au conflit par sa résolution pertinente [voir A/38/312]. Avec le Sénégal et l'Ethiopie, et grâce à d'autres pays frères qui ont mené d'intenses et laborieuses consultations et négociations, la République islamique de Mauritanie est fière et honorée d'avoir participé activement à l'élaboration de cette résolution de compromis, permettant de désigner explicitement le Maroc et le Front POLISARIO⁴ comme étant les deux parties au conflit, aidant ainsi à créer une atmosphère générale de nature à permettre le dépassement indispensable des barrières psychologiques empêchant jusqu'ici une correcte appréciation de la question sahraouie.

84. C'est pourquoi nous enregistrons toute notre peine de constater qu'au cours de la réunion du Comité de mise en œuvre créé par l'OUA, à Addis-Abeba en septembre dernier, l'une des parties a cru devoir récuser la procédure préconisée par ce comité dans ses efforts d'application de la résolution de la Conférence. C'est un fait que nous regrettons vivement car il comporte le risque de tourner en dérision l'immense espoir suscité par le couronnement, dans la capitale éthiopienne, de tant d'années d'efforts et d'imagination. Nous lançons, en conséquence, un appel au Maroc frère pour qu'il assume ses responsabilités en acceptant, à son tour, de coopérer pleinement avec le Comité de mise en œuvre en s'asseyant à la même table de négociation aux côtés de ses frères sahraouis.

85. Il y va sans nul doute de la construction, sur une base solide, de notre Maghreb arabe par le retour à une paix juste et à une coopération fraternelle entre ces peuples et il y va de la crédibilité de l'OUA et peut-être de sa survie même.

86. A l'Organisation des Nations Unies, il appartiendra d'apporter son immense poids moral et le concours multiforme qui lui sera demandé pour mener à bonne fin un règlement juste au Sahara occidental. Cette organisation, qui a été pleinement associée à tout le processus, de par la volonté de l'Afrique, et aussi de par ses responsabilités planétaires, devra, en particulier, entériner la décision de la conférence de l'OUA, montrant ainsi l'importance que la communauté universelle accorde à

certaines des principes fondamentaux de notre époque : le droit inaliénable et imprescriptible des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance et le règlement négocié des conflits.

87. A travers les cinq continents, on assiste de plus en plus à une recrudescence de violations graves aux principes de la souveraineté et de l'indépendance de nombreux pays.

88. En Afghanistan, le peuple vit une épreuve douloureuse qui se prolonge depuis plusieurs années. La République islamique de Mauritanie en appelle de nouveau à la nécessité d'une évacuation des troupes étrangères du territoire national afghan, au respect de la souveraineté de ce pays et du droit de son peuple à préserver l'intégrité de son territoire national, assurant son progrès conformément à son héritage historique et à ses valeurs socio-culturelles spécifiques.

89. En Asie du Sud-Est, notre pays, qui a reçu cette année Samdech Norodom Sihanouk, réitère ses appels précédents au retrait des troupes étrangères du territoire national du Kampuchea démocratique. Nous réaffirmons par la même occasion l'attachement de la Mauritanie à la Déclaration sur le Kampuchea, adoptée par la Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue à New York en juillet 1981⁵, et à toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation exigeant le respect de la souveraineté du pays, la fin des ingérences externes dans ses affaires intérieures et le respect du droit souverain du peuple khmer d'organiser librement et démocratiquement sa vie nationale.

90. D'une façon générale, nous condamnons fermement, comme contraire aux traditions de cohabitation pacifique entre Etats, la prétention des puissances, grandes, moyennes et petites, de s'arroger le droit unilatéral et aberrant de modifier par la force le régime d'un pays voisin que l'on juge subjectivement hostile.

91. Pour l'an 2000, des prévisions raisonnables fixent à six milliards d'êtres humains environ la population de notre globe. Devant une telle perspective, la responsabilité de cette organisation, mais aussi celle de tous les Etats composant la communauté internationale, est d'assurer pour les deux milliards et demi d'hommes et de femmes supplémentaires des conditions de vie plus acceptables dans un monde plus paisible, plus équitable, plus vivable.

92. Un tel objectif suppose d'abord que le spectre obsédant d'un holocauste nucléaire à coup sûr dévastateur, et même fatal à toute forme de vie sur notre belle planète, soit à jamais éloigné du genre humain.

93. Cela suppose encore que notre communauté des nations parvienne à tempérer l'égoïsme des plus nantis par, entre autres mesures, la traduction concrète dans la réalité pratique de l'interdépendance des nations et des élans de générosité et de solidarité qui animent tant d'hommes.

94. La réadaptation et l'accroissement de l'aide au développement, la généralisation des sciences et de la technologie, l'assouplissement des systèmes protectionnistes, sont autant d'éléments de nature à rapprocher ce monde de l'équité par la prospérité de tous.

95. Pour être opérante, la justice économique doit s'accompagner impérativement d'un assainissement des relations politiques internationales.

96. Trop de peuples sont victimes de l'usurpation de leurs patries ; trop d'autres, en théorie souverains, sont privés de leurs droits sacrés de s'accomplir suivant leurs choix propres, philosophiques, politiques, économiques et sociaux.

97. Qui peut douter que les confiscations brutales des droits à la souveraineté de peuples entiers, auxquelles

assiste passivement cette organisation, aussi que l'étouffement des libertés fondamentales et des droits sociaux de centaines de millions d'êtres humains posent un problème d'éthique touchant à l'essence même de l'Organisation dans l'esprit et dans la lettre de la Charte ?

98. C'est aussi le vrai défi de cette fin du XX^e siècle lequel aura apporté aux hommes, tant en ce qui concerne leurs droits socio-politiques que leurs connaissances techniques et scientifiques et l'acceptation tolérante et mutuelle de leurs héritages moraux respectifs, les transformations les plus radicales et les plus déterminantes.

99. Ayant foi en cette humanité majeure, la délégation de la République islamique de Mauritanie ose espérer que notre genre humain, loin d'aller vers l'autodestruction de notre espèce, saura utiliser son ingéniosité et les résultats parfois magnifiques accumulés par les sacrifices et les efforts laborieux de tant de générations d'hommes pour l'avènement d'un monde de prospérité équitablement partagée, un monde de paix.

100. M. MANGWENDE (Zimbabwe) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, mon premier devoir, le plus agréable, consiste à vous féliciter, ainsi que votre Gouvernement et le peuple du Panama, de l'honneur que cette session de l'Assemblée générale vous a conféré en vous élisant à sa présidence. Il convient également de féliciter l'Assemblée générale de son excellent choix. Vos qualités désormais bien connues de dirigeant et d'homme d'Etat, si clairement manifestées au cours de la période que vous avez passée au service de votre gouvernement et de votre pays en diverses qualités, y compris celle de vice-président, ainsi que votre profonde connaissance des affaires internationales, vous qualifient de la manière la plus éminente pour les hautes fonctions que vous exercez aujourd'hui.

101. Puis-je également ajouter ma propre voix et celle de ma délégation à celles des nombreux représentants qui ont déjà rendu hommage à M. Hollai, de la Hongrie, président de la trente-septième session, pour la manière exemplaire dont il s'est acquitté de ses devoirs et de ses responsabilités dans ses fonctions.

102. Je souhaite saisir cette occasion pour présenter nos félicitations et souhaiter la bienvenue à l'Assemblée au nouveau Membre, l'Etat souverain de Saint-Christophe-et-Nevis. Nous exprimons nos meilleurs vœux de prospérité à son pays et de pleine participation aux délibérations de l'Assemblée.

103. La trente-huitième session a comme toile de fond une scène internationale vraiment sombre et menaçante. Nombre d'orateurs qui ont pris la parole avant moi ont signalé ce fait. D'ailleurs, dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation qui est soumis à notre examen [A/38/1], le Secrétaire général nous lance le même avertissement en faisant observer que

« 1983 a été, jusqu'à présent, une année de déboires dans la recherche de la paix, de la stabilité et de la justice... pour ceux qui croient que les Nations Unies sont le meilleur outil international dont nous disposons pour atteindre ces objectifs. »

104. En guise de préface à mon bref examen de la scène internationale, je voudrais réaffirmer l'attachement de mon gouvernement et de mon pays aux buts et principes de l'Organisation internationale, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte et, en particulier, le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

105. C'est en raison de cet attachement au principe de la sécurité collective internationale que le Zimbabwe a apporté sa modeste contribution à l'examen par le Conseil de sécurité du Rapport sur l'activité de l'Organisation que le Secrétaire général a présenté à la trente-

septième session⁶. Nous avons cherché les voies et moyens d'accroître l'efficacité du Conseil en tant qu'organe auquel incombe la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

106. Avec votre indulgence, je voudrais maintenant commencer mes brèves observations sur la situation internationale par ma propre région, l'Afrique australe, une des régions où la paix, la stabilité et la sécurité internationales sont très gravement menacées.

107. Aujourd'hui, l'*apartheid* et le sionisme, systèmes étroitement liés et complémentaires, sont, ce qui est compréhensible, les plus souvent évoqués et les plus fréquemment condamnés dans toutes les instances internationales. En effet, dans cette assemblée même, un orateur après l'autre a attiré l'attention sur les politiques intérieures et régionales de Pretoria, politiques racistes et dangereuses. A l'intérieur, le régime raciste continue de pratiquer sa politique de discrimination et d'exploitation sans merci à l'égard des masses de la majorité noire, tant sur le plan économique que sur le plan culturel.

108. S'étant vu refuser toutes les possibilités de parvenir à un changement politique et social par des moyens pacifiques, les masses africaines opprimées mènent à l'heure actuelle, comme le ferait tout autre peuple en des circonstances analogues, une guerre de libération contre le régime raciste de la minorité blanche. Convaincus de la justesse et de la légitimité de leur cause, nous appuyons aussi leur demande pour un appui international, sur le plan diplomatique, moral et matériel, et nous demandons instamment à la communauté internationale, en particulier aux Nations Unies, d'intervenir efficacement en Afrique du Sud. La philosophie et la politique archaïque d'*apartheid* du régime raciste non seulement vont à contre-courant de l'histoire humaine, mais elles menacent de manière accrue la stabilité, la paix et la sécurité dans notre région. Nous devons lancer un avertissement : une telle menace à la stabilité de cette région vitale produira des secousses et des ondes de choc aux conséquences néfastes pour la paix et la sécurité internationales.

109. Se sentant coincé par le renforcement de la lutte de libération intérieure, par la lutte du peuple namibien et par le raffermissement de la politique de liberté et de justice sociale authentiques dans les États indépendants voisins, le régime d'*apartheid* de Pretoria a adopté et mis en pratique une politique d'affrontement et de conflit ouvert contre les nations libres de la région. Ainsi, aucun pays, que ce soit la République populaire d'Angola à l'ouest, la République des Seychelles dans l'océan Indien, le Royaume du Lesotho enclavé par le régime ou la Zambie au nord, n'est à l'abri des campagnes de déstabilisation entreprises par Pretoria. Ces campagnes sont menées sous toutes sortes de formes y compris des agressions militaires flagrantes et non provoquées, comme celles qui ont été lancées contre l'Angola au cours de ces deux dernières années, contre les Seychelles et le Lesotho en 1982 et contre le Mozambique et le Zimbabwe, de temps à autre.

110. Chacun sait que Pretoria recrute, entraîne, équipe et infiltre également dans nos pays des éléments anti-patriotiques et dissidents qui harcèlent, mutilent et tuent des civils innocents occupant un emploi productif. Tirant aussi parti de ses liens économiques, géographiques et historiques avec ses voisins économiques plus faibles, le régime de Pretoria sabote impunément et ouvertement leurs économies.

111. La liste des exemples d'actes d'agression, de brutalité et de déstabilisation politique et économique de Pretoria serait trop longue pour être lue dans le cadre d'une déclaration comme celle que je suis en train

de prononcer. Il suffira de dire que les agressions militaires, les actes brutaux de tyrannie et de chantage économiques infligent de grandes souffrances et de nombreux tracas aux peuples de la région, et se matérialisent également par le massacre de nombreux innocents.

112. Comme nous l'avons déjà signalé, la politique de déstabilisation régionale de Pretoria poursuit les objectifs suivants : premièrement, anéantir la lutte de libération à l'intérieur du pays et en Namibie, que l'Afrique du Sud continue d'occuper en défiant, de manière arrogante, le peuple namibien et toute la communauté internationale; deuxièmement, chercher à intimider les États de première ligne et d'autres États de la région et à les dissuader de donner leur appui aux masses combattantes en Afrique du Sud et en Namibie; troisièmement, s'efforcer désespérément de contrecarrer nos efforts de coopération économique régionale dans le cadre de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

113. Tout en disant très clairement à l'Afrique du Sud qu'elle ne parviendra à réaliser aucun de ses objectifs insidieux et diaboliques, nous devons également faire prendre pleinement conscience à l'Assemblée que l'absence de progrès notable en matière de décolonisation de la Namibie est devenue un scandale international et une honte pour l'Organisation. Il est tout aussi troublant et déconcertant que certains Membres de l'Organisation, qui sont aussi membres permanents du Conseil de sécurité, sont apparemment indifférents à la gravité de la menace que l'attitude de Pretoria, défiant la communauté internationale qui exige l'indépendance de la Namibie, fait peser sur le prestige et le rôle effectif des Nations Unies. Quatre années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité énonçant une formule réaliste et acceptable sur le plan international pour établir l'indépendance de la Namibie. Pourtant, non seulement cette résolution et le plan des Nations Unies restent lettre morte et dorment sous une épaisse couche de poussière, mais il y a également lieu de s'inquiéter parce que certains de leurs auteurs, à dessein ou non, sont en train de jeter le doute sur le plan tout entier en encourageant l'intransigeance sud-africaine.

114. Depuis l'échec de la réunion de Genève de 1981 pour la préparation de la mise en application du plan, échec pleinement attribuable à l'intransigeance de l'Afrique du Sud, qui, en retour, a reçu divers signes d'encouragement de la part de certaines capitales, on nous a donné toute une série de prétextes visant à retarder la mise en œuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. On a dit que l'Afrique du Sud formulait des réserves sur l'impartialité des Nations Unies eu égard à leur supervision des élections en Namibie prévue dans le plan. Nous savions parfaitement que ces réserves étaient absolument sans fondement, mais nous les avons examinées pour donner satisfaction au Gouvernement de Pretoria et à ceux des membres du groupe de contact occidental qui semblaient considérer la position sud-africaine avec sympathie.

115. Cependant, rétrospectivement, nous nous rendons malheureusement compte que céder devant cette absurdité à propos de l'impartialité des Nations Unies a manifestement été une folie. D'ailleurs, en août dernier, alors que nous avions tous reconnu que chacune des modalités du plan était en place et que nous nous apprêtions à saisir le Conseil de sécurité de la question pour qu'il adopte un projet de résolution approprié afin de mettre en marche le processus d'application du plan des Nations Unies, de nouveaux problèmes ont été soulevés, tout d'abord par un membre du Conseil de sécurité, qui est également membre du groupe de contact occidental.

Le régime de Pretoria, qui cherchait désespérément des excuses pour retarder davantage l'indépendance de la Namibie, n'était que trop reconnaissant à ce pays de lui en avoir ainsi fourni.

116. Comme l'Assemblée le sait, depuis le mois d'août de l'année dernière, l'Afrique du Sud et ce membre du groupe de contact occidental soutiennent que les Namibiens doivent rester sous occupation illégale de Pretoria à moins que les forces cubaines qui se trouvent depuis 1975 en Angola, sur sa demande, pour l'aider à se défendre contre les agressions sud-africaines soient retirées. Les membres de l'Assemblée se souviendront que, pour obtenir la coopération sud-africaine dans la mise en application immédiate du plan des Nations Unies, le Conseil de sécurité a adopté, en mai dernier, la résolution 532 (1983), confiant au Secrétaire général le mandat de tenir des consultations avec les parties à l'accord de cessez-le-feu proposé dans le plan. Depuis, s'étant acquitté de son mandat, le Secrétaire général a publié un rapport rendant compte de ses visites en Afrique du Sud, en Namibie et en Angola. Le Secrétaire général déclare que, bien que toutes les questions en suspens mentionnées dans la résolution 435 (1978) aient été réglées et que nous nous rapprochons d'un accord sur les modalités d'application du plan, « étant donné la position de l'Afrique du Sud, qui considère la question du retrait des troupes cubaines d'Angola comme une condition préalable à la mise en œuvre de la résolution 435 (1978), il n'est toujours pas possible de commencer à appliquer le plan des Nations Unies »⁷.

117. Je dois réaffirmer ici que mon gouvernement condamne et rejette totalement toute tentative, d'où qu'elle vienne, visant à introduire de nouveaux facteurs dans l'équation de décolonisation de la Namibie. Outre le fait que ce lien est manifestement injuste, illogique, hors de propos, illégal et fort immoral, il représente également une très grave violation de la résolution 435 (1978). Il ne faut pas oublier que cette résolution, résultat de consultations et de négociations laborieuses, était, continue d'être et doit rigoureusement rester la base de la solution à la question de Namibie. Elle n'a jamais représenté une recette de solution globale aux problèmes de la région de l'Afrique australe, et devait encore moins répondre aux inquiétudes et préoccupations géopolitiques de quelque puissance ou groupe de puissances que ce soit.

118. Il devient aussi de plus en plus clair que ce lien n'est autre chose qu'un écran de fumée destiné à dissimuler le fait que c'est l'Afrique du Sud qui doit retirer inconditionnellement ses propres troupes qui occupent des parties du territoire angolais depuis maintenant plus de deux ans. Quand ces forces racistes, qui ont semé la misère et la mort en Angola, vont-elles quitter le pays ? Pourquoi la communauté internationale doit-elle être priée de s'ingérer dans une question qui concerne à juste titre l'Angola et Cuba ? En outre, a-t-on trouvé un seul soldat cubain en territoire sud-africain ? Pourquoi les forces cubaines en Angola sont-elles considérées comme une pierre d'achoppement en ce qui concerne l'indépendance de la Namibie ?

119. Nous rejetons également ce lien, car cela donne la fausse impression que c'est l'Angola qui est responsable de l'impasse actuelle en ce qui concerne la question de Namibie. Nous ne saurions accepter cette opinion odieuse, qui cherche à faire peser le blâme et la responsabilité du coupable sur la victime de cet acte nuisible. C'est l'intransigeance de l'Afrique du Sud qui a créé l'impasse, et il faut faire pression sur l'Afrique du Sud jusqu'à ce qu'elle quitte la Namibie et l'Angola. A cet égard, le rôle des membres du groupe de contact est

crucial. Ils doivent cesser de ménager le régime et lui dire que trop c'est trop. En tant que première mesure, nous demandons à chacun d'entre eux de condamner et de rejeter catégoriquement ce lien et d'exiger que Pretoria respecte les exigences des Nations Unies visant à appliquer immédiatement la résolution 435 (1978). Nous devons avertir les membres du groupe de contact occidental qu'ils ne peuvent pas se permettre de tergiverser quant à la nécessité de rejeter totalement tout lien et de réaffirmer leur attachement total à l'application immédiate et inconditionnelle de la résolution 435 (1978). Si ces ambiguïtés sont immédiatement dissipées, cela permettra d'arrêter la rapide érosion du peu de confiance que pourraient encore avoir en eux les Etats de première ligne et le Nigéria. Les membres du groupe de contact ont la possibilité de le faire maintenant, ainsi qu'à la prochaine réunion du Conseil de sécurité, qui sera également saisi du rapport du Secrétaire général.

120. Si, cependant, l'Afrique du Sud refuse de coopérer, il faudra demander au Conseil de prendre les mesures qui s'imposent, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

121. Je voudrais maintenant exposer notre position en ce qui concerne d'autres régions troublées de l'Afrique. Le Zimbabwe a toujours estimé que la question du Sahara occidental concernait un peuple aspirant à l'autodétermination et luttant pour elle. Par conséquent, nous appuyons la demande d'autodétermination et de souveraineté de la République arabe sahraouie démocratique et espérons sincèrement que le Maroc, membre clef de l'OUA, acceptera bientôt cette réalité. Une telle démarche du Maroc rétablirait la paix dans la région, dans l'intérêt même des peuples du Maroc et de la République arabe sahraouie démocratique.

122. Depuis environ deux décennies, le Tchad ne connaît pas de paix. Le peuple tchadien, comme tout peuple, a droit à la paix et à un développement économique et social à l'abri de tout trouble. Nous estimons que les guerres et luttes fratricides qui continuent de semer la mort et la misère parmi le peuple tchadien sont, dans une très large mesure, dues à des ingérences extérieures dans les affaires de cet Etat. Nous demandons donc à l'Assemblée d'exiger le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Tchad, afin de permettre aux Tchadiens de discuter entre eux de leurs problèmes, sous les auspices de l'OUA.

123. La question de la sécurité dans l'océan Indien et aux alentours figure à l'ordre du jour international depuis la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka en 1970, qui a invité tous les Etats à respecter l'océan Indien en tant que zone de paix. Le Zimbabwe souscrit pleinement à cette exigence. Nous demandons à ceux qui apportent des armes de destruction massive dans la région et aux superpuissances en rivalité pour les sphères d'influence de mettre fin à ces activités qui continuent de menacer la paix et la sécurité dans la région. Nous condamnons également le maintien de bases militaires étrangères et demandons à tous les intéressés de respecter pleinement la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale, adoptée en 1971.

124. La situation au Moyen Orient continue de préoccuper vivement la communauté internationale. L'invasion du Liban, l'an dernier, par l'Israël sioniste et le massacre de centaines de réfugiés palestiniens dans les camps de réfugiés de Sabra et Chatila ne sont que deux des nombreuses manifestations des instincts meurtriers des sionistes et rappellent la barbarie nazie. Assurément, la communauté internationale n'a pas besoin d'autres Sabra et Chatila pour se rendre compte que le sionisme

représente l'une des menaces les plus mortelles à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale doit exiger le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes qu'il occupe depuis 1967. Nous pensons que cela contribuerait grandement à un règlement pacifique et durable dans la région. Nous sommes convaincus qu'aucune solution à la question du Moyen Orient ne peut être juste et durable si elle ne reconnaît pas et ne garantit pas le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à un Etat palestinien indépendant.

125. Nous regrettons vivement aussi que, depuis plus de deux ans, deux membres de l'Organisation qui nous sont très chers se livrent à une guerre fratricide. Je veux parler de la guerre si regrettable entre l'Iran et l'Iraq, deux pays qui sont amis du Zimbabwe. Nous réitérons ici l'appel que nous leur avons lancé pour qu'ils fassent tout leur possible pour régler ce conflit, sans retard, par la négociation. La continuation de cette guerre, qui a déjà causé tant de souffrances et de misère — sans compter le coût très élevé que chaque pays doit assumer en termes matériels —, ne répond à l'intérêt de personne.

126. L'Assemblée est saisie depuis bien longtemps maintenant de la question de Chypre et nous trouvons fort inquiétant qu'aucune solution ne soit en vue. L'intervention et l'occupation étrangères s'y poursuivent, menaçant gravement l'indépendance souveraine, l'intégrité territoriale et l'unité de la population de l'île. Le Président de Chypre a proposé la démilitarisation complète du pays et le Zimbabwe appuie pleinement cette proposition.

127. Petit pays très attaché aux principes de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires des Etats souverains, le Zimbabwe est infiniment contrarié quand il apparaît que ces principes sont violés, même si les responsables sont ses amis. Voilà pourquoi nous tenons à dire notre profonde inquiétude devant l'intervention et l'ingérence étrangères en Afghanistan, au Kampuchea, dans la péninsule coréenne et au Timor oriental. Nous notons avec un vif regret que dans la plupart des cas — et pas dans tous — les auteurs de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires d'autres Etats sont des membres permanents du Conseil de sécurité alors que justement ils devraient être parfaitement conscients de la grave et particulière responsabilité envers la paix et la sécurité internationales que leur confère la Charte.

128. Nous en appelons aux intéressés pour qu'ils laissent les peuples de l'Afghanistan, du Kampuchea, de la Corée et du Timor oriental exercer librement leur droit de se doter d'un système social et politique qui leur soit propre et de choisir leurs représentants à l'abri de toute intervention ou ingérence. Pour ce qui est plus particulièrement de la situation en Corée, nous devons mettre le monde en garde contre le fait que si des puissances étrangères continuent à caresser l'espoir d'avoir « deux Corée », non seulement toute chance de règlement pacifique du problème sera perdue, mais encore la tension qui règne depuis si longtemps dans la péninsule s'aggravera. Nous persistons à croire que le renforcement des forces militaires au sud de la péninsule contrecarre toute possibilité de dialogue fructueux entre le Sud et le Nord. En conséquence, l'Assemblée devrait demander le retrait immédiat des troupes étrangères de manière à ouvrir la voie à une réunification pacifique de la Corée.

129. Avant de conclure mes observations à propos des violations des principes de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires des Etats, je voudrais dire quelques mots de la situation en Amérique centrale. Les tensions, voire parfois les conflits ouverts, menacent toujours plus dangereusement la paix et la stabilité

régionale et, partant, la paix et la sécurité internationales. Ces tensions sont essentiellement dues à l'intervention et à l'ingérence étrangères qui visent à déstabiliser et à renverser les gouvernements progressistes de la région et ceux des Antilles. Le Nicaragua est l'exemple typique de ces pays dont les campagnes de déstabilisation et d'agression orchestrées de l'extérieur ont fait leur cible. Cuba et la Grenade, elles aussi, subissent toujours les formes les plus diverses de chantage et d'intimidation d'une puissance extérieure.

130. Comme nous l'avons déjà dit ailleurs, après avoir mené une lutte héroïque et véritablement révolutionnaire contre le dictature fasciste de Somoza, soutenue et appuyée de l'extérieur, les Nicaraguayens travaillent dur et ont besoin qu'on les laisse en paix et libres de s'attaquer à la difficile tâche de relèvement économique et social. Pour surmonter cet énorme défi, le Nicaragua doit mobiliser toutes ses ressources financières, matérielles et humaines. Malheureusement, cependant, le Nicaragua se voit toujours contraint de consacrer ses maigres ressources à la défense de son intégrité territoriale et de son indépendance souveraine contre l'agression étrangère. Le Zimbabwe condamne énergiquement les activités des éléments criminels et contre-révolutionnaires recrutés, équipés et commandés par des puissances étrangères en vue de déstabiliser le Nicaragua. Nous continuerons à accorder notre appui sans réserve au peuple héroïque du Nicaragua qui lutte pour défendre sa révolution gagnée au prix de tant de sacrifices.

131. De même, nous voyons avec une vive inquiétude qu'un différend oppose toujours deux pays voisins, le Guyana et le Venezuela. Nous invitons instamment les deux parties à s'efforcer de trouver un règlement pacifique et juste à ce regrettable différend, lequel ne peut, à notre avis, être réalisé que par le strict respect des principes des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés consacrant l'inadmissibilité de l'emploi ou de la menace de la force dans le règlement des différends. Nous souhaitons signaler en outre qu'aucun règlement ne saurait être considéré comme juste et équitable à moins qu'il n'assure le respect et la garantie de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Guyana. Enfin, le Zimbabwe entend réaffirmer la position adoptée à cet égard par la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Melbourne en 1981.

132. L'Assemblée générale se souvient que la paix et la sécurité internationales ont été gravement menacées l'année dernière quand la tension qui existait entre le Royaume-Uni et l'Argentine a finalement dégénéré en conflit armé. Nous sommes d'avis que les deux parties devraient entreprendre de sérieux pourparlers en vue de trouver rapidement une solution pacifique et juste à la question des îles Falkland ou Malvinas afin d'éviter que ne se reproduisent les dangereux événements de l'année dernière.

133. Nos efforts visant à faire respecter les principes de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires des Etats, ainsi que tous ceux que nous devons déployer pour améliorer les conditions économiques et sociales de nos sociétés respectives comme du monde en général ne sauraient cependant, à eux seuls, nous rassurer quant à l'avenir aussi longtemps que l'humanité vivra avec le spectre de l'holocauste nucléaire. Nous trouvons particulièrement inquiétant que plus les puissances nucléaires, les deux superpuissances principalement, parlent de réduire les armements et de réaliser le désarmement, plus elles accroissent et perfectionnent leur potentiel militaire, y compris leur puissance militaire nucléaire. Par exemple, ces mêmes pays ont procédé à

de nombreux essais depuis 1963, année où l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont signé le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Pendant la même période, d'autres pays se dotaient de la technologie militaire nucléaire.

134. En conséquence, aujourd'hui, en dépit des pourparlers sur la réduction des armes et le désarmement, le monde dispose de stocks d'armements sans précédent, y compris des arsenaux d'armes nucléaires si perfectionnées et si meurtrières que décider de s'en servir dans un conflit quelconque entraînerait la destruction totale de notre planète. Nous devons donc exiger, à haute et intelligible voix, qu'une fin immédiate soit mise à la course aux armements, car il ne saurait y avoir de paix et de sécurité réelles aussi longtemps que nous vivrons dans la crainte qu'un jour un fou appuie sur la détente nucléaire et nous réduise, ainsi que la planète, en cendres. Une paix et une sécurité véritables passent par un désarmement général et complet, notamment un désarmement nucléaire placé sous un contrôle international.

135. Je voudrais maintenant parler de la situation économique actuelle du monde, caractérisée par des relations inéquitables et une crise sans précédent à l'époque moderne. Une baisse très sérieuse a frappé l'activité économique, qui a eu un effet particulièrement néfaste sur les pays en développement. Le taux de croissance de l'économie mondiale lui aussi continue de baisser bien que l'on parle de signes d'amélioration. Ainsi, alors qu'en 1980-1981 la production augmentait de 1 p. 100, en 1981-1982 elle était même inférieure à ce chiffre. De même, pour la première fois en un demi-siècle, le commerce mondial a diminué de 6 p. 100 en 1982.

136. Ce malaise sans précédent dans l'économie mondiale s'est accompagné d'une stagnation très perturbante. Pour y faire face, certains pays industrialisés ont fait de la lutte contre l'inflation l'objectif primordial de la politique macro-économique. Dans la plupart des cas, cependant, les résultats n'ont guère été satisfaisants, et là où des succès relatifs ont été obtenus, ce fut aux prix d'un ralentissement de l'activité économique globale et de l'augmentation du chômage. Cela a contribué à créer cette masse stupéfiante de 30 millions de chômeurs dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La hausse des prix des produits de base, symptôme de l'inflation, a eu un effet dévastateur sur les pays en développement. En particulier, cela a limité l'importation de vivres et de biens d'équipement essentiels aux programmes de développement économique.

137. De même, pour la première fois en 35 ans, les prix des produits de base exportés par les pays en développement sont tombés, et sont maintenant au niveau le plus bas. En plus, les pays en développement trouvent de plus en plus difficile d'accéder aux marchés des pays développés, essentiellement en raison du protectionnisme. On enregistre par conséquent une baisse importante dans les recettes en devises des pays en développement, ce qui conduit à une réduction correspondante de leur capacité d'importations qui s'est élevée à 85 milliards de dollars des Etats-Unis au cours des deux dernières années. Cela a également abouti à une diminution de leurs exportations vers les pays industrialisés, ce qui fait peser sur le monde la menace d'une dislocation et d'une baisse cumulative de l'ensemble de l'activité économique. Les problèmes de liquidités des pays développés ont été aggravés par la hausse sans précédent des taux d'intérêt, rendant très difficiles les emprunts extérieurs. Il faut y

ajouter les difficultés éprouvées à accéder aux marchés internationaux de capitaux.

138. En Afrique subsaharienne, la crise économique actuelle est aggravée par la détérioration de la situation dans le domaine de la sécurité alimentaire, par suite de la sécheresse. Bien que nombre de pays en développement dans d'autres régions aient accusé une augmentation marginale de la production alimentaire, cette production n'a pas égalé la croissance démographique dans la plupart de ces régions.

139. Le plus vite nous accepterons les réalités pratiques de l'interdépendance économique entre le Nord et le Sud, le mieux cela vaudra pour tous. Cette interdépendance rend la reprise économique du Nord tributaire de la relance du développement dans le Sud. Il convient de rejeter l'opinion selon laquelle la prospérité économique du Nord se refléterait peu à peu sur le Sud, qui provoquerait la croissance. Nous faisons face à une crise mondiale dont la solution exige des efforts à l'échelle mondiale. Nous sommes fermement convaincus que le premier pas vers la solution de la crise passe par une prise de conscience du fait — que l'on appartienne au Sud pauvre ou au Nord nanti, que l'on soit une superpuissance ou un petit pays, que l'on adopte un système économique capitaliste ou socialiste — qu'il existe une multitude d'intérêts et d'objectifs économiques internationaux communs dont la réalisation n'est possible que par une approche et une action collectives de tous. Peut-être cette prise de conscience existe-t-elle déjà, ce qui fait défaut étant un accord sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs communs. Nous, dans le Sud, avons placé nos espoirs dans les négociations globales comme étant le moyen le plus efficace et le plus réaliste de régler le problème de la pauvreté mondiale. Malheureusement, les négociations globales stagnent depuis quelques temps, en partie parce que certains dirigeants du Nord n'ont pas encore placé la pauvreté dans son contexte mondial et, en partie, parce que certains de ceux qui la perçoivent en tant que phénomène mondial n'ont pas la volonté politique et le courage nécessaires pour faire cause commune avec nous.

140. Nous avons également espéré que la sixième session de la Conférence sur le commerce et le développement nous fournirait une excellente occasion de progresser dans les domaines du commerce et du développement et dans celui des dimensions monétaires et financières du développement et des modalités de paiement. De même, nous avons envisagé cette session, et notamment ses décisions relatives au commerce, matières premières, produits de base, monnaie et finances, comme devant donner un nouvel élan aux négociations globales. Malheureusement, la sixième session, de même que les négociations globales, a été très décevante pour le Sud. Là encore, il s'agit d'une des nombreuses occasions que nous avons ratées de régler la crise économique mondiale, à notre détriment à tous, que nous soyons pauvres du Sud ou riches du Nord.

141. Je terminerai ma déclaration en posant une question qui me préoccupe comme elle doit tous vous préoccuper. Quand nous rendrons-nous enfin compte de l'ampleur et de la gravité de la crise économique à laquelle la communauté internationale fait face aujourd'hui et qui menace maintenant la structure même de nos sociétés ? Le temps est-il vraiment avec nous, comme certains semblent le suggérer ?

142. M. GALLIMORE (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Nous nous réunissons en un moment de terrible incertitude et de profonde crainte. Le passé n'est pas réconfortant, le présent est sombre et l'avenir n'est guère prometteur. La responsabilité de cette sinistre

situation revient en grande partie à l'instabilité et à la détérioration persistantes des relations entre les grandes puissances. Aujourd'hui, la tendance est au durcissement des positions, à une suspicion croissante, à la méfiance réciproque et à l'hostilité ouverte. La sécurité et la coopération internationales deviennent de plus en plus précaires alors que les problèmes, au niveau régional, deviennent de plus en plus complexes.

143. Dans un tel climat, l'Assemblée générale se félicite d'avoir à sa tête quelqu'un doté d'éminentes compétences, y compris une expérience considérable des affaires internationales et une capacité éprouvée, qui l'ont amené à remplir de très hautes fonctions au service de son pays. Votre élection, Monsieur le Président, est également un hommage rendu à la réputation et au prestige dont jouit votre pays, le Panama, sur la scène internationale.

144. La délégation de la Jamaïque désire également exprimer sa gratitude à votre prédécesseur, le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Hongrie, M. Hollai, qui s'est acquitté de ses responsabilités avec une compétence et une efficacité admirables l'an passé.

145. L'Etat frère des Caraïbes, Saint-Christophe-et-Nevis, a récemment été admis à l'Organisation des Nations Unies en qualité de Membre. Nous nous félicitons de sa présence parmi nous et présentons nos fraternelles salutations au Gouvernement et au peuple de Saint-Christophe-et-Nevis.

146. Aujourd'hui plus que jamais, le monde a besoin d'hommes d'Etat qui recherchent la compréhension, encouragent l'accommodement et favorisent la confiance entre les nations. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons renforcer les institutions multilatérales qui existent précisément pour servir ce processus. Les Nations Unies et les institutions multilatérales qui leur sont associées sont le résultat d'une expérience historique.

147. Il y a 40 ans, la bonne volonté et le bon sens l'ont emporté alors que le monde se préparait à affronter une difficile tâche de reconstruction, suite à la deuxième guerre mondiale. La communauté mondiale, marquée par le gaspillage et les destructions de cette période, a créé une institution d'espoir et de raison pour l'avenir — l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation incarne donc à la fois l'idéalisme et la rationalité ainsi que l'instinct de survie. Elle est la pierre angulaire des efforts entrepris actuellement pour instaurer une ère de paix et de prospérité. C'est ainsi que nous nous efforçons honnêtement de fermer la porte de l'histoire sur le chaos et la guerre.

148. Récemment, on a remis en question la valeur des institutions des Nations Unies et on a assisté à une tendance très nette de ne pas recourir aux arrangements multilatéraux existants pour régler certaines questions particulières. On a été témoin de nouvelles attaques contre la paix au Liban, d'efforts visant à saper la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'échec concernant l'ouverture des négociations globales sur la coopération économique internationale. Il y a ceux qui, délaissant le multilatéralisme, s'engagent dans un bilatéralisme à courte vue en un moment où les problèmes ont pris des dimensions qui exigent des remèdes ou des solutions obtenus par des arrangements multilatéraux. Ces signes, qui préoccupent beaucoup la Jamaïque, ne doivent pas être ignorés. Ils représentent le début d'un glissement qui pourrait bien nous mener à la confusion et à l'anarchie.

149. La Jamaïque, pays petit et non aligné dont la sécurité se trouve nécessairement dans la défense des principes de la Charte, réaffirme sa foi dans les Nations

Unies comme étant le meilleur espoir pour l'humanité. Dans un monde nettement divisé par des forces rivales et par des intérêts nationaux contradictoires, les Nations Unies nous offrent les meilleurs moyens disponibles pour trouver des solutions durables aux problèmes difficiles grâce à des efforts collectifs.

150. Nous reconnaissons que l'institution créée à San Francisco n'est pas parfaite. Mais le fait est que les imperfections des Nations Unies n'ont pas grand-chose à voir avec la valeur de la Charte ou le bien-fondé des principes et idéaux qui la constituent. Cette institution repose sur la reconnaissance du fait que, en dépit de systèmes idéologiques différents, de différences de dimension, de pouvoir, de culture, de richesse et de ressources, des liens communs d'humanité et un désir de paix et de progrès économique nous unissent tous. Elle est donc nécessairement affaiblie par la poursuite sans vergogne et acharnée d'intérêts nationaux au Conseil de sécurité et ailleurs. Elle est affaiblie par le renforcement de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest, par l'épreuve de force à peine déguisée et inégale entre le Nord et le Sud et par le recours toujours plus fréquent aux effets oratoires et aux polémiques au lieu du débat et de la discussion.

151. La Jamaïque pense que le fonctionnement efficace de cette organisation, en particulier en périodes de crise, exige des Etats Membres qu'ils s'efforcent de trouver un terrain d'entente et ne se retranchent pas derrière des positions extrêmes et inflexibles.

152. Nous sommes gravement préoccupés par le fait que le fragile consensus réalisé après guerre sur la nature fondamentalement interdépendante de la communauté internationale menace sérieusement de se briser. Compte tenu des leçons du passé et de la technologie moderne, cela aurait des conséquences inimaginables. L'Organisation et ses membres n'ont tâche plus importante que de réactiver et de renforcer ce consensus d'autrefois.

153. Il ne fait aucun doute que la crise que connaît aujourd'hui l'économie mondiale et l'impossibilité constante de trouver des solutions efficaces sont dues en grande partie au fait que l'esprit qui régnait à San Francisco et la reconnaissance de notre interdépendance qui prévalait alors ont tendance à disparaître.

154. Cela est plus difficile à distinguer dans le domaine économique que dans le domaine politique. D'une part des armes puissantes et dévastatrices, capables de traverser les continents en quelques minutes, ont brusquement porté le message politique de l'interdépendance comme jamais les forces économiques qui se frayent lentement un chemin pour le pire et le meilleur à travers l'économie globale n'ont pu le faire.

155. En outre, ce n'est qu'au cours des 30 dernières années que la quasi-totalité des pays des continents asiatique et africain et qu'une grande partie des pays des Caraïbes ont rejoint la famille des Nations Unies en tant qu'Etats indépendants. Ils ont ainsi été amenés à participer de plus près à la production et à la consommation internationales.

156. Lorsque nous examinons le rôle actuel des pays en développement dans l'économie internationale, les faits parlent d'eux-mêmes. Aujourd'hui, plus de 40 p. 100 des exportations des Etats-Unis, de la Communauté économique européenne et du Japon vont vers les pays en développement. On estime que 60 p. 100 des exportations mondiales des principaux produits de base agricoles et minéraux, autres que le pétrole, proviennent de pays en développement. Voilà quelques-unes des corrélations. Malheureusement toutefois, cette coïncidence évidente des intérêts n'est pas aussi bien comprise qu'elle devrait

l'être dans le monde développé. La tournure d'esprit du passé l'emporte encore parfois; la politique marque un retard par rapport aux événements et les gouvernements du Nord ainsi que les institutions économiques multilatérales devraient peut-être davantage montrer qu'elles reconnaissent aujourd'hui qu'il faut que nous nagions ensemble sous peine de couler ensemble.

157. C'est délibérément que j'utilise cette métaphore car les pays en développement ont aujourd'hui bien besoin d'une bouée de sauvetage. Le niveau de notre endettement n'a cessé d'augmenter et dépasse aujourd'hui 600 milliards de dollars. En moyenne, près de 20 p. 100 des revenus provenant des exportations des pays en développement doivent être réservés pour faire face au paiement de la dette. Dans certains pays, ce pourcentage du service de la dette est bien plus élevé. Pour compliquer les choses, les prêts du secteur privé qui avaient joué un rôle de plus en plus important dans le domaine du financement international se sont presque asséchés depuis 1983. Ne nous trompons pas quant au rôle réel de ces prêts du secteur privé ces dernières années. Un grand nombre de pays du Sud battent désespérément l'eau, empruntant non pas pour aller de l'avant mais simplement pour ne pas couler. Les pays en développement resteront endettés pendant tout l'avenir prévisible. La dette est une condition du développement et ainsi la gestion de la dette à long terme est un des aspects du développement.

158. La Jamaïque n'a aucun intérêt particulier à présenter à l'Assemblée une liste de malheurs. Nous ne pensons pas que, compte tenu des dures réalités économiques d'aujourd'hui — plus de 32 millions de chômeurs dans les pays industrialisés —, il y ait la moindre utilité à avancer des arguments spécieux. Nous ne pensons pas non plus que nous devons dépenser trop de notre énergie à secouer des squelettes — réels ou imaginaires — dans les armoires du passé. La Jamaïque consacre son énergie à se faire une place dans le monde. Nous sommes une petite nation, notre population est courageuse et laborieuse. Cependant, nous ne saurions sous-estimer ni mépriser les obstacles que nous rencontrons sur notre voie. Nous ne pouvons pas non plus échapper à la conclusion que des mesures audacieuses de réforme sont nécessaires dans le système économique international pour aider la croissance économique et le développement de pays comme le nôtre.

159. Prenons quelques exemples. A la Jamaïque, nous avons mis en œuvre un programme d'ajustement des structures qui, entre autres, vise à créer une économie plus compétitive au niveau international. Les aspects importants de ce programme d'ajustement comprennent la transformation du secteur manufacturé en remplaçant les produits d'importation par des produits d'exportation ainsi qu'une revitalisation de notre secteur agricole. Nous prenons très au sérieux ces ajustements de structure de notre économie et la nécessité du maintien de notre stabilité financière par une gestion prudente, mais notre croissance économique exige une expansion rapide et soutenue du commerce international et des recettes en devises étrangères.

160. Nous ne pouvons donc manquer d'être gravement préoccupés en notant qu'en 1982 le commerce mondial a baissé de 2 p. 100, alors qu'il y a à peine 10 ans, en 1973, il avait augmenté de 12,5 p. 100. Nous devons être gravement préoccupés de voir que les prix d'exportation des produits des pays en développement ont baissé de 25 p. 100 entre 1980 et 1982. En fait, en 1982, la valeur unitaire de certains produits d'exportation agricoles, comme le sucre, a baissé de 35 p. 100, voire davantage. Alors qu'il existe certains signes laissant entrevoir un ralentissement ou même un renversement de cette

tendance, les ondes de choc dues à la baisse des prix des produits de base continuent d'être ressenties dans nos économies.

161. Voilà certains des faits bien réels et inquiétants de l'économie internationale. Nous constatons en plus que les prêts privés se sont quasiment arrêtés, que l'assistance publique au développement reste très insuffisante par rapport aux objectifs et aux besoins, que les institutions économiques multilatérales ont de plus en plus de difficultés à augmenter leurs ressources et à s'en procurer, que l'accès à ces ressources par les pays en développement est de plus en plus difficile, qu'il n'y a eu aucune augmentation des investissements directs étrangers en 1982; et enfin, lorsque nous envisageons le choix inévitable entre l'austérité accrue et la stabilité politique et sociale, nous sommes surpris et perplexes de voir que certains membres de la communauté internationale ne se rendent pas pleinement compte de l'importance et des conséquences qu'a une continuation de la crise actuelle pour une économie mondiale interdépendante et pour la paix et la sécurité internationales.

162. La Jamaïque est bien consciente qu'il existe le sentiment croissant qu'une reprise se fait jour au Nord. Aussi ténus et aussi difficiles qu'ils soient à interpréter aujourd'hui, nous nous félicitons toutefois des premiers signes. Mais, ce que nous craignons vraiment c'est que le moteur de la reprise ne s'immobilise ou ne soit pas assez puissant pour tirer les pays en développement du monde de la pire récession des 50 dernières années. Nous devons donc nous poser les questions : Pourquoi tout jouer sur la reprise ? Pourquoi jouer avec les niveaux de vie des gens et avec la stabilité politique et économique des pays ? Pourquoi ne pas agir immédiatement et de manière décidée pour garantir une reprise largement établie et soutenue grâce à un appui parallèle et audacieux aux institutions économiques multilatérales et des mesures de réforme concrètes qui répondent aux besoins vitaux et urgents des pays en développement.

163. Aussi bien les documents finals de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés [voir A/38/132] que la Plate-forme de Buenos Aires² comprenaient des propositions bien fondées et pertinentes visant à aborder le double problème de la reprise économique mondiale et du développement mondial. Les progrès très limités faits par la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne devraient pas décourager les pays en développement à continuer à poursuivre ces objectifs importants.

164. Dans ce contexte, je voudrais insister sur le fait que la Jamaïque estime qu'il est vital que le FMI et la Banque mondiale jouent un rôle plus important pour fournir des crédits et pour offrir des garanties grâce auxquels des bailleurs de fonds privés peuvent présenter des crédits à long terme aux pays en développement. Pour cela il faut que les ressources de ces institutions soient améliorées en priorité. Nous espérons par conséquent que l'augmentation des quotas lors de la Huitième révision générale des quotes-parts au FMI se fera le plus rapidement possible et en tout cas avant la fin de 1983. Nous sommes aussi fermement convaincus qu'un montant supplémentaire important de droits de tirage spéciaux doit être injecté dans le système monétaire international pour y accroître rapidement les liquidités. Cela permettrait une expansion des ressources de crédits pour le financement du commerce et la production. La Jamaïque ne pense pas que des conséquences inflationnistes en découleraient si cela est fait soigneusement.

165. Enfin, nous nous félicitons du désir de toute évidence croissant au sein de la communauté internationale

de prendre des mesures dans ce sens, comme cela s'est manifesté notamment par différentes propositions récentes visant à convoquer une conférence internationale dans le domaine monétaire et financier.

166. Ma délégation espère que des progrès pourront être faits sur la question de l'ouverture des négociations globales lors de la présente session de l'Assemblée générale. Les problèmes relatifs à l'argent et au financement, au commerce international, aux produits de base, à l'énergie et au financement du développement, qui devront être examinés au cours de ces débats, sont des problèmes de structure à long terme et ils ne disparaîtront pas avec la reprise économique.

167. Alors que nous demandons au Nord de reconnaître les faits de l'interdépendance économique, la logique et leur propre intérêt exigent que les pays en développement redoublent d'efforts pour renforcer les liens économiques entre eux. Dans cet esprit, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, nous nous sommes réunis pour trouver les moyens d'alléger le poids de la récession sur nos économies. Mais des mesures au niveau régional ou entre tous les pays en développement ne sauraient que compléter les efforts internationaux et non les remplacer. La récession ne fait que confirmer cette vérité importante. On se souviendra qu'au cours des années 70 le commerce entre les pays en développement s'est accru plus rapidement que le total de leur commerce. Cependant, au cours des deux dernières années, alors que la récession s'aggravait, le commerce entre les pays en développement a commencé à diminuer plus rapidement que leur commerce général. Il suffira d'ajouter qu'environ un tiers des Etats membres du Groupe des 77 font l'objet aujourd'hui d'un programme du FMI sous une forme ou sous une autre.

168. Si les mots « responsabilité devant l'histoire » ont un sens, faisons en sorte que la communauté internationale, et en particulier ceux qui disposent d'une influence politique et économique, prennent maintenant des mesures afin d'assurer que les conditions internationales deviennent plus accueillantes et les institutions plus efficaces pour régler les problèmes du monde et afin d'inspirer une confiance nouvelle dans le multilatéralisme.

169. Un domaine où un tel effort est très nécessaire est celui du désarmement et du contrôle des armements. La course aux armements est un fardeau terrible sur l'économie mondiale. Des estimations fiables indiquent que les dépenses annuelles en armement ont atteint à présent le chiffre impressionnant de 800 milliards. Ces milliards produisent une nouvelle génération de système d'armes nucléaires qui disposent de systèmes électroniques hautement perfectionnés et qui sont capables de détruire totalement le monde plusieurs fois. Ce qui est nécessaire de toute urgence aujourd'hui, c'est de limiter l'évolution technique des armes nucléaires. Un traité complet d'interdiction des essais, qui est l'objectif principal des efforts de désarmement depuis plus de deux décennies, est de plus en plus nécessaire et urgent en tant que première étape du processus de désarmement nucléaire. En attendant la conclusion d'accords dans ce domaine, la Jamaïque appuie, à titre de mesure intermédiaire, l'adoption d'un moratoire sur les essais nucléaires et d'un arrêt de toute nouvelle production d'armes nucléaires.

170. Mais nous ne pouvons pour autant oublier les armes classiques, qui sont un élément important de la course aux armements et qui sont responsables de toutes les morts et destructions dans les conflits contemporains. L'importance des armes classiques se manifeste également dans la croissance régulière et considérable du commerce des armes. Il faut que toutes les nations se rendent

clairement compte que l'accumulation des armes ne peut pas apporter une véritable sécurité et que le défi du développement et du bien-être des populations doit recevoir la plus haute priorité dans l'utilisation des ressources du monde.

171. Au Moyen-Orient, l'attention internationale se concentre sur le drame qui se déroule au Liban. Une situation extrêmement complexe de divisions internes et de présence étrangère liées de façon très compliquée contribue à la poursuite des combats. Il existe un danger potentiel d'élargissement du conflit. Nous nous félicitons du cessez-le-feu récent et nous espérons sincèrement qu'il fournira l'occasion aux parties intéressées de régler leurs différends par un débat constructif. Le Gouvernement du Liban doit disposer de l'appui entier de la communauté internationale s'il veut parvenir à la réconciliation nationale authentique et restaurer l'unité et l'intégrité territoriale du pays. Les conditions préalables indispensables à la réalisation de ces objectifs sont sans aucun doute la cessation de toutes les hostilités dans le pays et le retrait rapide et sans condition de toutes les forces étrangères qui se trouvent au Liban sans que leur présence ait été explicitement demandée par le Gouvernement du Liban.

172. En même temps, les racines plus profondes du conflit du Moyen-Orient ne doivent pas être négligées et la recherche d'une solution juste et permanente doit rester une question hautement prioritaire à l'ordre du jour international. La Jamaïque reste convaincue que la question palestinienne se trouve au cœur même du problème de la région et qu'il est indispensable qu'une solution juste soit trouvée si nous voulons que la paix l'emporte. Il est également indispensable de mettre un terme au régime d'occupation étrangère et d'exiger qu'Israël se retire des territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967. Ces éléments ont récemment été soulignés lors de la Conférence internationale sur la question de la Palestine, qui a eu lieu à Genève au mois d'août et qui a mis l'accent sur le problème auquel il faut faire face : la reconnaissance des droits du peuple palestinien.

173. Tous les Etats de la région, y compris Israël, ont le droit d'exister au sein de leurs frontières internationalement reconnues.

174. Le même principe du droit d'un peuple à l'autodétermination se trouve au centre du problème en Afrique australe. Une autre année s'est écoulée sans qu'aucun progrès n'ait été accompli pour mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie et pour permettre aux espoirs d'autodétermination et d'indépendance du peuple namibien de se réaliser. Ni les activités du groupe de contact ni la politique d'engagement constructif n'ont apporté de résultats notables. Comme le Secrétaire général l'a dit clairement dans son rapport, l'introduction du concept de lien — que la Jamaïque a toujours rejeté — a endommagé sérieusement les perspectives de mise en œuvre d'un plan adopté en 1978⁷. L'Afrique du Sud a eu une nouvelle occasion de se faire passer pour une partie qui coopère, tout en ayant recours par la même occasion à tous les moyens permettant de faire obstacle ou de retarder. En outre, ce concept de lien a provoqué le désarroi au sein du groupe occidental de contact et a sapé son efficacité et son unité d'objectif.

175. Ailleurs dans la région, le régime sud-africain reste une menace pour la paix et une source d'aggravation, de déstabilisation et d'agression contre les Etats voisins. L'Afrique du Sud utilise son poids militaire pour soumettre par la peur ses voisins à sa volonté et à ses intérêts.

En Afrique du Sud elle-même, la majorité opprimée continue de souffrir sous le joug du système raciste d'*apartheid*. Les nouvelles propositions constitutionnelles dont on a tant parlé ne sont qu'un nouveau perfectionnement du système de domination des Blancs.

176. Pour toutes ces raisons, la communauté internationale doit exercer une pression accrue sur l'Afrique du Sud. La Jamaïque continuera, quant à elle, de jouer son rôle tant que le système haï de l'*apartheid* n'aura pas été totalement éliminé.

177. Sur le continent asiatique, un certain nombre de problèmes demeurent en suspens. En Asie du Sud-Est, l'intervention étrangère et ses conséquences ont engendré des conflits persistants et sont la source de tensions dans les relations entre les Etats de la région. En Asie du Nord-Est, la question de l'avenir des relations entre les deux Corée requiert une certaine attention. Nous pensons qu'il existe un besoin de dialogue entre les deux parties et un esprit de compréhension pour régler les problèmes qui les opposent. Nous adressons nos condoléances aux familles endeuillées ainsi qu'au Gouvernement de la République de Corée, à la suite de l'assassinat de ministres et d'autres personnalités, à Rangoon, le 9 octobre 1983.

178. En Asie occidentale, c'est avec tristesse que nous assistons à la continuation de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, qui ne cesse de coûter un prix toujours plus élevé en vies humaines et en infrastructure économique. Nous discernons la possibilité de nouvelles activités diplomatiques, en particulier par l'intermédiaire du Secrétaire général, dans le cadre d'efforts accrus pour mettre fin à ce conflit.

179. Pour différentes raisons, les troubles qui affectent l'Amérique centrale sont le sujet d'une vive inquiétude non seulement pour les Etats de la région, mais pour la communauté internationale tout entière. A notre avis, des décennies, voir des siècles, de pauvreté, d'inégalité sociale, de négligence et de sous-développement économique se sont, ces dernières années, trouvés encore aggravés par l'ingérence et l'intervention de l'étranger dans la région. Les activités diplomatiques intenses du Groupe de Contadora représentent un effort réel pour mettre fin aux combats et encourager des négociations pacifiques entre les parties concernées. Les efforts de ce groupe continuent de recevoir le plein appui de la Jamaïque. La Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale [A/38/303] et le Document sur les objectifs⁸ reprennent un certain nombre de mesures importantes et constructives qui, nous en sommes convaincus, si elles étaient mises en œuvre, pourraient considérablement réduire les désaccords et les tensions dans la région. Nous notons en particulier que l'on a tenu compte de la nécessité d'un programme à long terme de développement économique social pour les pays de la région ainsi que de celle de contrôler, d'une manière ou d'une autre, l'application des engagements souscrits.

180. Lorsque les Nations Unies ont adopté, l'année dernière, la Convention sur le droit de la mer, un chapitre nouveau a été ouvert sur les possibilités d'une coopération internationale. Il s'agit là d'un résultat tout à fait remarquable qui mérite l'appui le plus total de la communauté internationale. La Commission préparatoire, qui a été chargée de la mise en œuvre de la Convention, s'est réunie deux fois cette année. Bien que les progrès aient été extrêmement lents au départ, la Jamaïque est persuadée que le travail de base quant à la procédure est à présent suffisamment avancé pour permettre aux travaux substantiels de la Commission de se dérouler l'année prochaine. En attendant, nous prions tous les Etats d'apporter leur appui à la Convention, en la signant, en

la ratifiant et en participant activement à l'important travail de la Commission préparatoire.

181. La Jamaïque a toujours appuyé pleinement les activités des Nations Unies relatives à la promotion des droits de l'homme dans le monde. Le processus d'élimination de la discrimination à l'égard de groupes traditionnellement désavantagés a beaucoup progressé, en particulier dans le domaine de l'élimination de la discrimination raciale, de la discrimination contre les femmes et de la protection des droits des personnes âgées, des enfants et des handicapés. Nous espérons qu'en rédigeant des dispositions en faveur de la protection des droits d'autres groupes comme celui des travailleurs migrants les Nations Unies verront leurs efforts couronnés de succès.

182. Dans une perspective plus large, nous n'ignorons pas que la violation des droits de l'homme se poursuit à un rythme accru dans de nombreuses régions du monde. Trop souvent, l'on nous rapporte des exécutions sommaires ou arbitraires, des tortures, des disparitions involontaires et un déni des droits civils et politiques fondamentaux. C'est là une situation que la communauté internationale ne saurait tolérer. Le respect de la dignité intrinsèque et de l'égalité innée de tous les êtres humains est une condition indispensable au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

183. La responsabilité essentielle dans la promotion et la sauvegarde des droits de l'homme revient de toute évidence à la juridiction nationale des Etats souverains. Mais la communauté internationale ne peut pas toujours accepter le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures comme justification à l'inaction et doit agir résolument pour s'opposer aux violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent.

184. Compte tenu de cela, ma délégation reste convaincue qu'il faut créer, dans le cadre du système des Nations Unies, une instance chargée d'enquêter sur les abus des droits de l'homme et de traiter rapidement des cas graves de violation. La création d'un poste de haut commissaire aux droits de l'homme, que mon gouvernement appuie pleinement, pourrait être à l'avenir un instrument important de lutte contre les abus à l'encontre des droits de l'homme.

185. Une réflexion sérieuse et notre propre intérêt bien compris nous incitent à une coopération internationale plus étroite et à des efforts collectifs faisant davantage appel à l'imagination. Nous qui sommes prêts à placer notre foi dans une gestion prudente et une politique censée, grâce au courage et à l'ingéniosité de nos peuples, nous ne devons pas nous laisser impressionner par l'histoire. La responsabilité des souffrances infligées à l'homme, de la pauvreté et de l'insécurité nous appartient désormais. A nous d'agir pour les faire disparaître, maintenant.

La séance est levée à 13 h 15.

NOTES

1. *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine*, Genève, 29 août-7 septembre 1983 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I.

2. *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), annexe VI.

3. Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique et Acte final de Lagos ; voir A/S-11/14, annexes I et II.

4. Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

5. *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York, 13-17 juillet 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.

6. *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1.*

7. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983*, document S/15943, par. 25.

8. *Ibid.*, *Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983*, document S/16041.